

**PROCÈS-VERBAL DE LA 356<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À «  
LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON  
», SITUÉE AU 171 AVENUE DES GROSEILLIERS, LE JEUDI 20  
NOVEMBRE 2025, À 19 H 00.**

**Personnes présentes :**

M. Yves Pelletier, conseiller  
M. Roger Duchesne, conseiller  
M<sup>me</sup> Manon Provencher, conseillère  
M. Sylvain Audy, conseiller

**Est absent :**

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR  
LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre  
de secrétaire d'assemblée.

**2025-356-1                      Ouverture de la séance**

---

À 19 h 00, le président constate que le quorum est atteint et déclare  
que la séance est ouverte.

**2025-356-2                      Administration générale**

---

**2025-356-2.1                      Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour**

---

**ATTENDU QUE** le Conseil local a pris connaissance de l'ordre du  
jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2025 et qu'il s'en déclare  
satisfait.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-664                      D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis,  
en reportant toutefois les points 2.8, 2.12, 5.7, 7.1 et 8.6.

- 1.      **Ouverture de la séance**
- 2.      **Administration générale**
  - 2.1    Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
  - 2.2    Adoption — Procès-verbaux
  - 2.3    Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs,  
prélèvements et salaires versés
  - 2.4    Procès-verbal de correction — Résolution numéro R2025-08-597 — Dépôt

- 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.6 Conciliation/ Désistement – dossier de l'employé portant le numéro 335
- 2.7 Autorisation – Renouvellement de l'adhésion 2026 à la fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 2.8 **Acceptation — Soumission pour les fleurs 2026— reporté**
- 2.9 Autorisation — Dépôt d'une demande d'aide financière - Emplois d'été Canada
- 2.10 Nomination de représentants du Conseil Local au sein de comités et organismes
- 2.11 Nomination des présidents suppléants pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026
- 2.12 **Acceptation — Soumission pour la mise à jour des équipements informatiques — reporté**
- 2.13 Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-031 modifiant le règlement numéro no. 2025-026 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) »

#### **Sécurité publique**

- 3.1 Acceptation de la soumission – Remplacement du directeur incendie
- 3.2 Constatation des résultats – Appel d'offres remplacement du directeur incendie

#### **4. Transport**

- 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2025
- 4.2 Autorisation — Embauche d'un opérateur manœuvre au service des travaux publics et au (LEET)
- 4.3 Démission — Chef de division – environnement, gestion des eaux, travaux publics et infrastructures associées
- 4.4 Suspension provisoire de l'employé portant matricule numéro 380
- 4.5 Nomination intérimaire du directeur du service des travaux publics
- 4.6 Acquisition — Chaînes et main-d'œuvre pour tracteur (Bulldozer) Caterpillar d6n 2012
- 4.7 Autorisation — Participation au congrès INFRA 2025
- 4.8 Autorisation de paiement — Contrat pour des travaux d'installation électrique et de rénovation dans l'immeuble résidentiel de la Localité située au 30 Couture

#### **5. Hygiène du milieu**

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable pour les mois d'octobre 2025
- 5.2 Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration — Acquisition de dispositifs
- 5.3 Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Acquisition d'un Module de filtration
- 5.4 Autorisation — Acquisition d'équipement informatique pour l'usine de filtration
- 5.5 Autorisation — Paiement de comptes progressifs à AtkinsRéalis Canada Inc.
- 5.6 Autorisation de paiement — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Acquisition de divers dispositifs
- 5.7 **Attribution d'un mandat de service professionnel — Réparation de fuite d'eau potable rue des Groseilliers**

#### **6. Santé et bien-être**

- 6.1 Adoption — Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

#### **7. Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 **Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2025 — reporté**

#### **8. Loisirs et culture**

- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de novembre 2025
- 8.2 Renouvellement de la publicité — Guide touristique 2026 Eeyou Istchee Baie-James
- 8.3 Autorisation — Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisirs Sport Baie-James — Projet « P'tit Sympo Sympa de Radisson »
- 8.4 Autorisation — Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisirs Sport Baie-James — Projet « Centrale de prêt d'équipements Circonflexe Radisson »
- 8.5 Autorisation — Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisirs Sport Baie-James — Projet « Sports de glisse »
- 8.6 **Autorisation — Participation au dévoilement officiel des fleurons du Québec — Retiré**

#### **9. Affaires diverses**

- 9.1 Appui à la motion déposée à l'Assemblée nationale concernant les compressions à la sûreté du Québec

#### **10. Période de questions**

#### **11. Clôture de la séance**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 355<sup>e</sup> séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et déclare en avoir pris connaissance

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sylvain Audy,  
**APPUYÉ** par le conseiller Roger Duchesne

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-665**      **D'ADOPTER** le procès-verbal de la 355<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-666**      **D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 243 707,17\$ au 31 octobre 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier dépose devant le Conseil local de la Localité de Radisson une copie de la résolution numéro R2025-08-597 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du Conseil local en prennent connaissance.

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 octobre dernier, la CNESST a rendu une décision acceptant la réclamation du travailleur portant le numéro 335 en tant qu'accident de travail, décision reconnaissant un trouble d'adaptation avec humeur anxio-dépressive ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts au dossier s'élèvent à plus de 15 000 \$, représentant un impact financier important pour la Localité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson a contesté cette décision sur recommandation de Mme Audrey Veillette, conseillère en gestion de l'invalidité de la mutuelle SST/FQM ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Tribunal administratif du travail a avisé la Localité de Radisson que le dossier est transféré au service de conciliation afin de permettre aux parties d'explorer un règlement à l'amiable avec l'aide d'un conciliateur ou d'une conciliatrice ;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai maximal alloué pour la conciliation est de 90 jours, soit jusqu'au 21 janvier 2026, après quoi, en l'absence d'entente, le Tribunal mettra fin à la conciliation et fixera une date d'audience ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans le meilleur intérêt de la Localité de Radisson de participer à la conciliation afin de favoriser un règlement équitable et d'éviter une procédure judiciaire prolongée ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Christine Gratton, conseillère senior en gestion de l'invalidité de la mutuelle SST/FQM, recommande que la Localité se désiste de la contestation, considérant que le travailleur a démontré un événement imprévu et soudain et qu'aucun élément supplémentaire ne permet de renverser la décision rendue.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Roger Duchesne

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-667**

**D'ACCEPTER** les recommandations de Mme Marie-Christine Gratton, conseillère senior en gestion de l'invalidité de la mutuelle SST/FQM, soit de se désister de la contestation ;

**DE PRODUIRE** un désistement de la contestation relative au dossier de l'employé portant le numéro 335, mettant ainsi fin à ce dossier ;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au Tribunal administratif du travail – Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) représente 86 % des municipalités locales et 100 % des MRC du Québec, et agit comme porte-parole politique et stratégique des régions ;

**ATTENDU QUE** la FQM a représenté, mobilisé et soutenu plus de 1 070 membres en 2025 dans les grands dossiers politiques, économiques, environnementaux et territoriaux ;

**ATTENDU QUE** la campagne de renouvellement des adhésions 2026 est en cours et que la Localité de Radisson a reçu, le 17 octobre 2025, l’avis d’adhésion pour l’année 2026 ;

**ATTENDU QUE** le coût total d’adhésion pour l’année 2026 s’élève à 586,04 \$ incluant les taxes, comme indiqué dans l’avis d’adhésion transmis par la FQM ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson reconnaît que l’adhésion à la FQM constitue un levier stratégique important pour faire valoir ses intérêts, accéder à un réseau d’expertise municipale et bénéficier d’un soutien professionnel adapté à ses réalités nordiques et éloignées.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-668**

**D’AUTORISER** le renouvellement de l’adhésion 2026 de la Localité de Radisson à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

**D’AUTORISER** le paiement de la somme de 586,04 \$ incluant les taxes pour cette adhésion.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

|              |                                                                                                   |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-2.8 | Acceptation — Soumission pour les fleurs 2026<br><br>(Ce point est remis à une séance ultérieure) |
| 2025-356-2.9 | Autorisation — Dépôt d’une demande d’aide financière — Emplois d’été Canada                       |

**ATTENDU** l’intérêt de la Localité de Radisson à embaucher des étudiants pour la période estivale 2026 ;

**ATTENDU QUE** le programme Emplois d’été Canada 2026, une initiative du gouvernement du Canada, accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois pour les jeunes ;

**ATTENDU QUE** la Localité souhaite présenter une demande de financement dans le cadre de ce programme pour soutenir différents services.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-669**

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, à présenter une demande de subvention auprès d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2026* et à signer tout document nécessaire donnant plein effet à la présente.

**DE DÉFINIR** les emplois visés par la demande comme suit :

- Animateur communautaire / animatrice communautaire ;
- Agent / agente d'information touristique ;
- Préposé/préposée de camping ;
- Accompagnateur / accompagnatrice de personnes handicapées ;
- Manœuvre des travaux publics;
- Agent/agente de la réduction des déchets et du recyclage.
- Ouvrier/ouvrière à l'aménagement paysager ;
- Surveillant/surveillante de site d'enfouissement ;
- Surveillant / surveillante de piscine

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-2.10

Nomination de représentants du Conseil Local au sein de comités et organismes

---

**ATTENDU QUE** l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil de nommer, à tout moment, des comités composés d'autant de ses membres qu'il juge nécessaires, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier.

**ATTENDU QUE** le Conseil local peut remplacer, à sa discrétion, tout membre de ces comités ;

**ATTENDU QUE** le président du Conseil local fait partie d'office de tous les comités et dispose du droit de vote dans ceux-ci ;

**ATTENDU QUE** les comités doivent rendre compte de leurs travaux et décisions au moyen de rapports signés par leur président ou par la majorité de leurs membres ;

**ATTENDU QUE** selon la *Loi sur les cités et villes*, nul rapport de comité n'a d'effet sans ratification ou adoption préalable par le Conseil ;

**ATTENDU QUE** la mise à jour des nominations des membres du Conseil au sein des comités s'impose.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

IL EST RÉSOLU

- R2025-11-670

**QUE** les membres du Conseil local acceptent les mandats qui leur sont confiés tels que décrits dans le tableau de délégation des mandats annexé à la présente résolution et faisant partie intégrante de celle-ci ;

**QUE** les décisions des comités ne prennent effet qu’après leur adoption par résolution du Conseil ;

**QUE** la présente résolution remplace et abroge toute résolution antérieure, partie de résolution ou article de règlement portant sur le même objet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-356-2.11

Nomination des président(e)s suppléant(e)s pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026

- ATTENDU QU’**aux termes de l’article 56 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, le Conseil local doit désigner un membre du Conseil local comme président (maire) suppléant ;
- ATTENDU QUE** selon la *Loi sur les cités et villes* le président suppléant possède et exerce les pouvoirs du président lorsque celui-ci est absent du territoire de la Localité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;
- ATTENDU QUE** lorsque cet empêchement résulte d'une incapacité provisoire prononcée en vertu de l'article 312.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)*, le président suppléant possède et exerce, malgré le quatrième alinéa de l'article 53 et toute disposition législative inconciliable contenue dans la charte d'une municipalité régie en partie par la présente loi, l'ensemble des pouvoirs du président ;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil ont, de manière tacite, fait une rotation au poste de président suppléant par période de 3 mois.

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Roger Duchesne

IL EST RÉSOLU

- R2025-11-671

**D’ADOPTER** la liste de rotation du président suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu’au 31 décembre 2026 ;

**QUE** chaque élu assumant à tour de rôle la fonction selon le tableau ci-dessous :

| Président suppléant ..... | Période                                      |
|---------------------------|----------------------------------------------|
| Sylvain Audy .....        | 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026      |
| Roger Duchesne .....      | 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2026        |
| Yves Pelletier .....      | 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2026 |
| Manon Provencher .....    | 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2026  |

**QUE** les membres du Conseil local acceptent que la conseillère Manon Provencher assume la fonction de présidente suppléante durant la période du 21 novembre au 31 décembre 2025 ;

**QUE** le Conseil local autorise le président suppléant ou la présidente suppléante, à signer, pour et au nom de la Localité tous les documents administratifs.

**QUE** cette résolution remplace et abroge toutes les résolutions antérieures portant sur le même sujet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

|               |                                                                            |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-2.12 | Acceptation — Soumission pour la mise à jour des équipements informatiques |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------|

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

|               |                                                                                                                                                                                 |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-2.13 | Avis de motion et présentation du projet — Règlement no. 2025-031 modifiant le règlement numéro no. 2025-026 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) » |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par M. le conseiller, Roger Duchesne, qu’un règlement sera soumis au Conseil local de Radisson, lors d’une prochaine séance ou d’une séance subséquente, pour adoption.

Conformément aux dispositions de l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Roger Duchesne le conseiller dépose une copie du projet de règlement no. 2025-031.

**Objet du règlement**

*Les mises à jour apportées à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) » en vigueur ont pour objet d’assurer une application cohérente, équitable et conforme aux pratiques actuelles, tout en précisant le cadre administratif lié aux postes de gestionnaire et de cadre. Elles visent également à clarifier les dispositions et les droits des employés, afin de garantir un climat organisationnel transparent, harmonieux et équitable.*

|            |                   |
|------------|-------------------|
| 2025-356-3 | Sécurité publique |
|------------|-------------------|

|              |                                                                   |
|--------------|-------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-3.1 | Acceptation de la soumission – Remplacement du directeur incendie |
|--------------|-------------------------------------------------------------------|

**CONSIDÉRANT** la nécessité d’assurer la continuité des services d’incendie durant l’absence du directeur incendie de la Localité ;

**CONSIDÉRANT** l’offre de service reçue de PSM Gestion de Risques inc., datée du 16 octobre 2025, pour le remplacement du directeur incendie du 8 novembre au 23 novembre 2025, incluant deux remplaçants, selon les modalités proposées ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre représente un coût total estimé de 11 947,15 \$ avant taxes, comprenant les frais de déplacement, de remplacement, de transport, d’allocation repas ainsi que les frais administratifs, et ce, excluant les frais d’hébergement qui seront assumés par la Localité.

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sylvain Audy,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-672** **D'ENTÉRINER** les démarches entreprises par le directeur général M. Nabil Boughanmi, concernant le mandat octroyé à PSM Gestion de Risques inc. pour le remplacement du directeur incendie durant son congé de vacances, du 8 au 23 novembre 2025, selon les termes et conditions détaillés dans l'offre de service ;

**D'AUTORISER** le directeur général à signer, pour et au nom de la Localité de Radisson, tout document requis afin de donner suite à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

|              |                                                                                |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-3.2 | Constatation des résultats – Appel d'offres remplacement du directeur incendie |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------|

---

**ATTENDU QUE** la résolution no R2025-10-636 autorisant la publication d'un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'obtention de services professionnels visant le remplacement temporaire du directeur du Service de sécurité incendie ;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le vendredi 7 novembre 2025 ;

**ATTENDU QU'**aucune soumission n'a été reçue à la suite de cette publication.

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-673** **QUE** le conseil **CONSTATE** qu'aucune soumission n'a été soumise dans le cadre de l'appel d'offres publié ;

**QUE** le conseil **AUTORISE** le directeur général M. Nabil Boughanmi, à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir des soumissions de manière alternative, notamment par offres de services directes auprès de fournisseurs qualifiés ou par publication d'un nouvel appel d'offres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| <b>2025-356-4</b> | <b>Transport</b> |
|-------------------|------------------|

---

|              |                                                                          |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-4.1 | Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2025 |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------|

---

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de novembre 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Roger Duchesne,  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy  
**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-674**      **D’APPROUVER**, pour le mois de novembre, un budget de 129 000 \$, les taxes en sus, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-4.2      Autorisation — Embauche d’un opérateur manœuvre au service des travaux publics et au (LEET)

---

**ATTENDU QUE** les besoins opérationnels du service des travaux publics et du (LEET) requièrent l’embauche d’un deuxième opérateur manœuvre afin d’assurer la continuité et la qualité des services ;

**ATTENDU** l’entente de travail intervenue avec monsieur Pierre Claudy Aris.

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Roger Duchesne,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher  
**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-675**      **QUE** les membres du Conseil local de la Localité de Radisson **AUTORISENT** l’embauche de monsieur Pierre Claudy Aris à titre d’opérateur manœuvre au service des travaux publics et au LEET, selon les conditions de travail établies par la Localité ;

**QUE** le Conseil local **APPROUVE** l’entente de travail de monsieur Pierre Claudy Aris telle que présentée par le directeur général ;

**QUE** le directeur général et greffier soit **AUTORISÉ** à signer, pour et au nom de la Localité, tout document requis afin de compléter le processus d’embauche.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-4.3      Démission — Chef de division – environnement, gestion des eaux, travaux publics et infrastructures associées

---

**ATTENDU QUE**, par la résolution numéro R2024-05-105, le Conseil local autorisait l’embauche de Monsieur Taher Tlili à titre de « Chef de division – environnement, gestion des eaux, travaux publics et infrastructures associées » à compter du 29 juin 2025 ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Taher Tlili a transmis une lettre datée du 4 novembre 2025 annonçant sa démission immédiate de ses fonctions ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Tlili évoque dans cette lettre un climat de travail nocif, incluant des propos et comportements qu'il considère discriminatoires et irrespectueux, rendant impossible la poursuite de ses fonctions ;

**ATTENDU QUE** le Conseil local de Radisson prend acte de cette démission et reconnaît les services rendus par Monsieur Tlili à la communauté depuis son entrée en poste.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sylvain Audy,  
**APPUYÉ** par le conseiller Yves Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-676**

**QUE** les membres du Conseil local **PRENNENT ACTE** de la démission immédiate de Monsieur Taher Tlili, chef de division – environnement, gestion des eaux, travaux publics et infrastructures associées ;

**QUE** les membres du Conseil local **REMERCIENT** Monsieur Tlili pour les services rendus à la Localité de Radisson ;

**QUE** les membres **MANDATENT** la direction générale pour entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer la continuité des services relevant du poste, incluant toute mesure intérimaire ou de remplacement jugée nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-4.4

Suspension provisoire de l'employé portant matricule numéro 380

**ATTENDU QUE** la Direction générale de la Localité de Radisson, à la suite d'incidents survenus le 17 novembre 2025 et de comportements jugés inacceptables en milieu de travail, a pris la décision de suspendre provisoirement l'employé portant le matricule numéro 380, en attendant la délibération du Conseil local ;

**ATTENDU QUE** cette suspension a été motivée par le non-respect répété des directives, des comportements irrespectueux envers des collègues, ainsi que l'utilisation de propos inappropriés et discriminatoires à l'égard de certains employés ;

**ATTENDU QUE** la Direction générale a jugé nécessaire de prendre ces mesures afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la sécurité du personnel.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher  
**APPUYÉ** par le conseiller Roger Duchesne

**IL EST RÉSOLU**

R2025-11-677

**QUE** les membres du Conseil local **APPROUVENT** les démarches prises par le Directeur général et greffier, Monsieur Nabil Boughanmi, et **PRENNENT ACTE** de la suspension provisoire de l'employé portant le matricule numéro 380, à compter du 17 novembre 2025, jusqu'à ce que le Conseil local se prononce officiellement sur la suite à donner ;

**QUE** les membres du Conseil local **CONFIRMENT** que la suspension de l'employé susmentionné se déroule du 17 au 22 novembre 2025, sans traitement ;

**QUE** le Directeur général soit **AUTORISÉ** à organiser toute rencontre nécessaire avec l'employé pour recueillir ses observations ;

**QUE** le Directeur général et greffier Monsieur Nabil Boughanmi, soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour gérer tout comportement inacceptable pouvant nuire au climat de travail ou menacer la continuité des services, et pour assurer la continuité des services relevant du poste de l'employé pendant la période de suspension.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

---

2025-356-4.5      Nomination intérimaire du directeur du service des travaux publics

**CONSIDÉRANT** le départ de Monsieur Taher Tlili, chef de division – environnement, gestion des eaux, travaux publics et infrastructures associées ;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes de contremaître du service des travaux publics et d'opérateur de traitement des eaux ont été publiés et sont en cours de sélection ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la continuité des services du service des travaux publics et des opérations liées à l'eau de la Localité de Radisson.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

R2025-11-678

**QUE** le Conseil local **NOMME** Monsieur Nabil Boughanmi à titre de directeur par intérim du Service des travaux publics, en plus de ses fonctions de Directeur général et greffier, et ce, jusqu'à ce que le poste soit pourvu de manière permanente ;

**QUE** Monsieur Boughanmi soit **AUTORISÉ** à prendre toutes les décisions nécessaires pour assurer la gestion, le fonctionnement efficace et la supervision du service des travaux publics, incluant le suivi des opérations et des dossiers en cours, jusqu'à ce que les postes de contremaître et d'opérateur soient pourvus ;

**QUE** le Conseil local **RECONNAISSE** que cette nomination intérimaire n'affecte en rien les responsabilités et obligations liées à ses fonctions de Directeur général et greffier ;

**QUE** le Directeur général et greffier soit **MANDATÉ** pour veiller à ce que toute mesure nécessaire soit prise pour maintenir la qualité des services offerts aux citoyens pendant la période intérimaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

|              |                                                                          |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-4.6 | Acquisition — Chaînes et main-d’œuvre pour tracteur Caterpillar D6N 2012 |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------|

---

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson doit procéder au remplacement des chaînes du tracteur (bulldozer) Caterpillar D6N 2012, afin d’assurer son bon fonctionnement et la continuité des opérations ;

**ATTENDU QU**’un appel d’offres sur invitation a été transmis à deux entreprises, soit Machinerie St-Pierre et Toromont CAT, pour l’acquisition de chaînes et l’installation de celles-ci sur le tracteur Caterpillar D6N 2012 ;

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été reçues, soit :

- Une soumission de Machinerie St-Pierre datée du 6 novembre 2025 au montant de 50 122,06 \$ avant taxes, incluant l’achat des chaînes, le déplacement, la main-d’œuvre et les frais connexes ;
- Une soumission de Toromont CAT au montant de 70 522,38 \$ avant taxes, incluant les coûts de main-d’œuvre.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-679**

**QUE** les membres du Conseil local **ACCEPTENT** la soumission déposée par Machinerie St-Pierre au montant de 50 122,06 \$, plus les taxes applicables, pour l’acquisition des chaînes et la réalisation des travaux d’installation des deux chaînes sur le tracteur Caterpillar D6N 2012 ;

**D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Nabil Boughanmi à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution ;

**D’IMPUTER** la dépense au surplus accumulé de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

|              |                                                    |
|--------------|----------------------------------------------------|
| 2025-356-4.7 | Autorisation — Participation au congrès INFRA 2025 |
|--------------|----------------------------------------------------|

---

**ATTENDU QUE** le Congrès INFRA constitue un événement majeur pour le partage de connaissances, les formations et les meilleures pratiques en gestion des infrastructures municipales ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson souhaite permettre à ses représentants municipaux d’acquérir des connaissances spécialisées, de renforcer leur expertise et d’établir des contacts professionnels avec des pairs et des experts du domaine ;

**ATTENDU QUE** la participation au Congrès INFRA 2025, qui se tiendra les 24 et 25 novembre 2025 au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, implique un coût de 900 \$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher,  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-680** **QUE** le Conseil local de la Localité de Radisson **AUTORISE** la participation du directeur général, M. Nabil Boughanmi au Congrès INFRA 2025 pour un montant de 900 \$, plus les taxes applicables ;

**DE DÉFRAYER** les frais de déplacement, conformément à la politique de remboursement des frais de déplacement en vigueur ;

**QUE** cette dépense soit imputée au code budgétaire 02.321.00.454 – SERVICES DE FORMATION & COLLOQUES.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-4.8      Autorisation de paiement — Contrat pour des travaux d’installation électrique et de rénovation dans l’immeuble résidentiel de la Localité située au 30 Couture

---

**ATTENDU** la résolution numéro R2025-02-385, adoptée par le Conseil local le 12 février 2025, autorisait l’entreprise « Construction Paradox Inc. » pour la réalisation des travaux d’installation électrique et des réparations dans le bâtiment résidentiel situé au 30 Couture, pour un montant total de 58 895 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QU’il** y a lieu de demander à « Construction Paradox Inc. » d’effectuer quelques travaux supplémentaires hors de son mandat dans ledit immeuble ;

**ATTENDU QUE** les réparations ont été réalisées de manière satisfaisante et en conformité avec les normes en vigueur ;

**ATTENDU QUE** le coût total de l’ensemble des travaux s’élève à 60 738 \$, taxes applicables en sus.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Roger Duchesne,  
**APPUYÉ** par le conseiller Yves Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-681** **QUE** le conseil autorise le paiement à l’entreprise « Construction Paradox Inc. » d’un montant de 60 738\$, plus taxes applicables, pour les travaux réalisés ;

**QUE** les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le code comptable : 03-800-63-000 Bâtiments de la Localité ;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce contrat au nom de la Localité ;

**QUE** l'assistante-trésorière, Mme Annie Juteau, soit autorisée à émettre tous les paiements requis afin d'assurer l'exécution complète de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

|                   |                                                                                                                      |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2025-356-5</b> | <b>Hygiène du milieu</b>                                                                                             |
| 2025-356-5.1      | Dépôt du rapport de l'eau potable pour le mois d'octobre 2025                                                        |
|                   | Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel relatif à la qualité de l'eau potable pour le mois d'octobre 2025. |
| 2025-356-5.2      | Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration — Acquisition de dispositifs                        |

**ATTENDU** l'offre de services numéro S-17325 déposée par l'entreprise VO3 inc. en date du 30 septembre 2025, pour l'acquisition de divers dispositifs à l'usine de filtration, incluant un capteur de pression et un distributeur de chlore libre, pour un montant total de 5 939,60 \$, plus taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** cette intervention en immobilisations pourrait être intégrée à la programmation des travaux dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028), et plus précisément au projet intitulé « Mise aux normes — Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable ».

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>R2025-11-682</b> | <p><b>QUE</b> le Conseil local <b>ACCEPTE</b> l'offre de services numéro S-17325 reçue de l'entreprise VO3 inc. en date du 30 septembre 2025, pour un montant total de 5 939,60 \$, plus les taxes applicables ;</p> <p><b>QUE</b> le financement de cette dépense soit imputé au <i>Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec</i> (TECQ 2024-2028), dans le cadre du projet « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable » ;</p> <p><b>QUE</b> le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.</p> |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-5.3      Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux  
— Acquisition d'un Module de filtration

---

**ATTENDU** l'offre de services numéro S-19425, déposée par l'entreprise VO3 inc. en date du 10 novembre 2025, pour l'acquisition d'un Module de filtration, au montant total de 71 430 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** cette intervention en immobilisations pourrait être intégrée à la programmation des travaux dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028), et plus précisément au projet intitulé « Mise aux normes — Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable ».

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Roger Duchesne,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-683**      **D'ACCEPTER** l'offre de services numéro S-19425 reçue de l'entreprise VO3 inc. en date du 10 novembre 2025, pour un montant total de 71 430 \$, plus taxes applicables ;

**D'IMPUTER** cette dépense au *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)*, dans le cadre du projet « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable » ;

**D'AUTORISER** le directeur général M. Nabil Boughanmi, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-5.4      Autorisation — Acquisition d'équipement informatique pour l'usine de filtration

---

**ATTENDU** l'offre de service numéro 22163, déposée par Nortech Solution Informatique en date du 24 octobre 2025, pour l'acquisition d'un ordinateur destiné à l'usine de filtration, incluant l'installation des données, au montant total de 1 807 \$ taxes en sus ;

**ATTENDU QUE** cet achat est requis pour assurer le suivi opérationnel, la consultation des données de traitement et ainsi maintenir l'efficacité, la conformité et la continuité des opérations reliées à la production et à la qualité de l'eau potable ;

**ATTENDU QUE** cette intervention en immobilisations pourrait être intégrée à la programmation des travaux dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)*, et plus précisément au projet intitulé « Mise aux normes — Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable ».

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

- R2025-11-684

**D’AUTORISER** l’acquisition d’un ordinateur destiné à l’usine de filtration, incluant l’installation des données, pour un montant total de 1 807 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** le financement de cette dépense soit imputé au Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028), dans le cadre du projet « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d’eau potable » ;

**QUE** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

- 2025-356-5.5

Autorisation — Paiement de comptes progressifs à AtkinsRéalís Canada
- 

**ATTENDU QUE** la Localité a retenu les services d’AtkinsRéalís Canada Inc. pour le projet « *Étude préliminaire des étangs* » ;

**ATTENDU QUE** AtkinsRéalís Canada Inc. a émis les factures suivantes :

- Facture n° 1768699, datée du 9 octobre 2025, pour un montant de 14 293,01 \$, taxes en sus ;
- Facture n° 1773416, datée du 13 novembre 2025, pour assistance technique, au montant de 6 000 \$, taxes en sus ;

**ATTENDU QUE** ce projet constitue une immobilisation admissible au *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau potable et d’eaux usées* (TECQ) 2024-2028, plus précisément dans le cadre du projet intitulé « *Mise aux normes — Réparation des étangs aérés* ».

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sylvain Audy,  
**APPUYÉ** par le conseiller Yves Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

- R2025-11-685

**QUE** le Conseil local **AUTORISE** le paiement des comptes progressifs susmentionnés à AtkinsRéalís Canada Inc., au montant total de 20 293,01 \$, les taxes en sus, pour le projet « Étude préliminaire des étangs aérés » ;

**D’IMPUTER** cette dépense au *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)*, dans le cadre du projet « *Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d’eau potable* » ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-356-5.6      Autorisation de paiement — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Acquisition de divers dispositifs

---

**ATTENDU QUE** la résolution numéro R2025-10-645 autorisait l'acquisition, auprès de l'entreprise VO3 inc., de divers dispositifs pour l'usine de filtration (tête pour filtre au charbon, tuyaux pneumatiques, adaptateurs, colorimètre d'ozone, distributeur pneumatique, etc.), pour un montant total de 27 436,59 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** VO3 inc. a émis la facture n° VO-20251110-24, datée du 10 novembre 2025, pour un montant de 28 385,71 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** cette dépense constitue une immobilisation admissible au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau potable et des eaux usées (TECQ) 2024-2028, dans le cadre du projet « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable ».

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Roger Duchesne,  
**APPUYÉ** par le conseiller Sylvain Audy

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-686      D'AUTORISER** le paiement de la facture n° VO-20251110-24 émise par VO3 inc., pour un montant total de 28 385,71 \$, plus les taxes applicables, correspondant à l'acquisition des dispositifs requis pour l'usine de filtration ;

**D'IMPUTER** cette dépense au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau potable et des eaux usées (TECQ 2024-2028), dans le cadre du projet « Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-356-5.7      Attribution d'un mandat de service professionnel — Réparation de fuite d'eau potable Avenue des Groseilliers

---

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

**2025-356-6      Santé et bien-être**

---

2025-356-6.1      Adoption — Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

---

**ATTENDU QUE** la Localité souhaite se doter d'un plan d'action structuré afin de favoriser l'attraction, l'intégration citoyenne, l'établissement durable et la pleine participation des personnes immigrantes ainsi que d'autres minorités ethnoculturelles ;

**ATTENDU QUE** ce plan est conçu pour répondre aux besoins particuliers d'un milieu nordique, éloigné et en développement comme Radisson, en considérant ses réalités sociales, économiques et démographiques ;

**ATTENDU QUE** l'élaboration de ce plan repose sur une approche concertée et collaborative, incluant la participation de partenaires locaux, institutionnels, communautaires et économiques ;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a accordé une aide financière précieuse qui a rendu possible la réalisation de ce projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sylvain Audy,  
**APPUYÉ** par le conseiller Yves Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-687**

**D'ADOPTER** le plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ;

**DE REMERCIER** chaleureusement le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour son soutien financier essentiel à la mise en œuvre de cette initiative ;

**DE MANDATER** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, à transmettre le plan d'action ainsi que la présente résolution au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi qu'aux partenaires concernés, et à assurer le suivi des engagements prévus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

|                   |                                                |
|-------------------|------------------------------------------------|
| <b>2025-356-7</b> | <b>Aménagement, urbanisme et développement</b> |
|-------------------|------------------------------------------------|

|              |                                                                      |
|--------------|----------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-7.1 | Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2025 |
|--------------|----------------------------------------------------------------------|

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| <b>2025-356-8</b> | <b>Loisirs et culture</b> |
|-------------------|---------------------------|

|              |                                                                             |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-8.1 | Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de novembre 2025 |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois de novembre 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Roger Duchesne,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-688**      **D’APPROUVER**, pour le mois de novembre, un budget de 790 \$ pour le service des loisirs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-8.2      Renouvellement de la publicité — Guide touristique 2026 Eeyou Istchee Baie-James

---

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson souhaite maintenir sa visibilité et promouvoir ses attraits touristiques dans la région ;

**ATTENDU QUE** le Guide touristique 2026 Eeyou Istchee Baie-James offre un espace publicitaire pour les organismes municipaux et touristiques ;

**ATTENDU** la volonté du conseil local de continuer d'améliorer l'offre existante des activités de loisirs dans la Localité de Radisson.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher,  
**APPUYÉ** par le conseiller Roger Duchesne

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-689**      **DE RENOUVELER** l’achat d’une page publicitaire pour la Localité dans le Guide touristique 2026 Eeyou Istchee Baie-James, au montant de 3 116 \$, plus les taxes applicables ;

**DE MANDATER** Mme Hélène Desgranges, coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, à travailler à l’élaboration d’un nouveau visuel plus dynamique et représentatif de Radisson et à le transmettre à Tourisme Baie-James d’ici le 1er décembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-8.3      Autorisation — Dépôt d’une demande d’aide financière auprès de Loisirs Sport Baie-James — Projet « P’tit Sympo Sympa de Radisson »

---

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson souhaite développer une nouvelle offre culturelle par le biais d’activités d’artisanat, en partenariat avec le Club des Artisans de Radisson, et organiser le projet « *P’tit Sympo Sympa de Radisson* » les 12, 13 et 14 décembre, visant à faire découvrir le vitrail et autres médiums artistiques à la population ;

**ATTENDU QUE** le projet prévoit la participation de trois artistes en vitrail, dont au moins un provenant de la région Eeyou Istchee Baie-James, afin de réaliser des ateliers et une œuvre collective qui sera installée sur le territoire de Radisson en 2026, et d’accueillir environ 150 participants ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet s’élève à 9 005 \$, dont la contribution de la Localité de Radisson est de 1 760 \$ ;

**ATTENDU QUE** la Localité souhaite déposer une demande d’aide financière de 4 000 \$ auprès de Loisirs Sport Baie-James.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sylvain Audy,  
**APPUYÉ** par le conseiller Roger Duchesne

**IL EST RÉSOLU**

**R2025-11-690**

**D’AUTORISER** le dépôt d’une demande d’aide financière de 4 000 \$ auprès de Loisirs Sport Baie-James pour le projet « P’tit Sympo Sympa de Radisson » ;

**DE MANDATER** la Direction générale pour compléter la demande, fournir toute documentation requise et signer les formulaires nécessaires pour ce projet culturel ;

**D’AUTORISER** la participation financière de la Localité de Radisson, à hauteur de 1 760 \$, pour contribuer à la réalisation du projet.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2025-356-8.4

Autorisation — Dépôt d’une demande d’aide financière auprès de Loisirs Sport Baie-James — Projet « Centrale de prêt d’équipements Circonflexe Radisson »

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson fasse maintenant partie du projet *Circonflexe Prêt pour bouger* et souhaite augmenter le nombre et la qualité des équipements disponibles en libre circulation ou en prêt ;

**ATTENDU QUE** la Localité souhaite offrir à la population, et particulièrement aux personnes à mobilité réduite, des équipements adaptés favorisant une vie active, incluant des luges permettant un accès quatre-saisons aux installations et sentiers ;

**ATTENDU QUE** la Localité veut actualiser les équipements aquatiques de la piscine d’Hydro-Québec afin de permettre la pratique de sports tels que le basketball et le volleyball, ainsi que l’emprunt gratuit d’objets flottants pour tous les âges ;

**ATTENDU QUE** la Localité désire faire revivre la pente de ski alpin par l’acquisition de planches à neige divisibles permettant de remonter à pied, et souhaite ajouter des équipements de plein air pour le camping local (volleyball de plage, pétanque, dards, mini-golf, curling, palet américain) ;

**ATTENDU QUE** la Localité dispose d’une remise servant de Centrale de prêt officielle, située à côté de l’Hôtel de Ville, où les équipements sont prêtés gratuitement à la population et à faible coût pour les visiteurs, et que cette remise nécessite des étagères et crochets pour un rangement optimal ;

**ATTENDU QUE** le coût total des équipements et matériels à acquérir dans le cadre de ce projet s’élève à 29 837 \$, dont la contribution de la Localité est estimée à 3 264 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

- R2025-11-691

**D’AUTORISER** le dépôt d’une demande d’aide financière auprès de Loisirs Sport Baie-James pour soutenir le projet « Centrale de prêt d’équipements Circonflexe Radisson » ;

**D’AUTORISER** le Directeur général et greffier de la Localité de Radisson à signer toute documentation nécessaire à la soumission de cette demande et à accomplir toutes démarches requises pour l’obtention du financement ;

**D’APPROUVER** l’acquisition des équipements et matériels mentionnés ci-dessus ;

**QUE** ces équipements soient intégrés à la Centrale de prêt d’équipements Circonflexe Radisson et rendus disponibles à la population gratuitement ou à faible coût, selon les pratiques actuelles de prêt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

- 2025-356-8.5

Autorisation — Dépôt d’une demande d’aide financière auprès de Loisirs Sport Baie-James — Projet « Sports de glisse »
- 

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson souhaite offrir de nouvelles activités hivernales à sa population ;

**ATTENDU QUE** la Localité organisera en 2026 son activité annuelle de glissades aux flambeaux et qu’elle désire l’agrémenter d’autres activités ;

**ATTENDU QUE** la compagnie « Snotech », spécialisée en initiation et création de sites de sports de glisse, a soumis une estimation pour une activité d’initiation aux sports de glisse et que, lors de leur passage à Radisson, elle a offert d’évaluer gratuitement les deux pentes de glissades et de ski alpin pour un développement éventuel d’activités plein air sur ces sites ;

**ATTENDU QUE** la Localité souhaite déposer une demande d’aide financière de 4 000 \$ auprès de Loisirs Sport Baie-James pour la tenue de cette activité et l’acquisition d’équipements qui demeureront à Radisson afin que la population puisse en profiter.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

- R2025-11-692

**D’AUTORISER** le dépôt d’une demande d’aide financière de 4 000 \$ auprès de Loisirs Sport Baie-James pour le projet « Sports de glisse » ;

**D’AUTORISER** la participation financière de la Localité de Radisson, à hauteur de 5 430 \$, pour contribuer à la réalisation du projet.

**D’AUTORISER** la direction générale à compléter la demande, à fournir toute documentation requise et à signer les formulaires nécessaires pour ce projet de plein air.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

(Ce point est retiré)

|            |                   |
|------------|-------------------|
| 2025-356-9 | Affaires diverses |
|------------|-------------------|

|              |                                                                                                     |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-356-9.1 | Appui à la motion déposée à l'Assemblée nationale concernant les compressions à la sûreté du Québec |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

**ATTENDU QUE** la députée de Westmount–Saint-Louis, Mme Jennifer Maccarone, a transmis au conseil local de Radisson une motion adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale du Québec le 29 octobre 2025, portant sur les compressions de 120 M\$ exigées à la Sûreté du Québec par le gouvernement du Québec ;

**ATTENDU QUE** ces compressions pourraient affecter la prestation de services policiers, particulièrement dans les régions éloignées et nordiques comme celle de Radisson, et ainsi compromettre le sentiment de sécurité et la qualité des interventions auprès des citoyennes et citoyens ;

**ATTENDU QUE** la population de Radisson et des territoires nordiques dépend de la présence policière de la Sûreté du Québec, notamment pour l'intervention d'urgence, la sécurité publique, la prévention et la lutte à la criminalité ;

**ATTENDU QUE** la motion adoptée par l'Assemblée nationale réaffirme que ces compressions ne doivent pas compromettre la lutte contre la criminalité ni entraîner une réduction des services aux Québécois, particulièrement en région ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sylvain Audy,  
**APPUYÉ** par le conseiller Yves Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

|              |                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| R2025-11-693 | <p><b>D'APPUYER</b> la motion déposée à l'Assemblée nationale le 29 octobre 2025 et <b>DE S'OPPOSER</b> à toute réduction de services de police à la suite des compressions imposées à la Sûreté du Québec ;</p> |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à Mme Jennifer Maccarone, députée de Westmount–Saint-Louis, au ministre de la Sécurité publique, au député de la circonscription concernée, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'assurer le maintien complet des services policiers dans les régions éloignées, nordiques et isolées, incluant la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

- **Q1 (Citoyen)** : Pourquoi doit-on mettre à jour les nominations aux comités? Est-ce que les anciens membres ne pouvaient pas simplement continuer?
- **RE1 (président)** : La mise à jour est faite pour s'assurer que chaque comité reflète la composition actuelle du Conseil local et ses priorités. Lorsque des changements surviennent — nouveaux élus, nouvelles responsabilités ou besoins différents —, il est normal d'ajuster les mandats.
- **Q2 (Citoyen)** : Concernant le point 5.7, est-ce que les travaux et achats engagés à l'usine de traitement des eaux sont en lien avec les problèmes de fuite d'eau potable sur l'Avenue des Groseilliers et la rue Iberville?
- **RE2 (président)** : « Non, ce sont deux dossiers complètement distincts. La fuite d'eau sur l'Avenue des Groseilliers relève d'une intervention ponctuelle sur le réseau de distribution, donc à l'extérieur de l'usine.  
Les travaux prévus à l'usine de filtration, à la station de surpression et aux étangs aérés font partie d'un programme de mise à niveau et de modernisation. Ils sont planifiés dans le cadre de la TECQ 2024-2028, afin d'assurer en tout temps :
  - \_ Le bon fonctionnement des installations,
  - \_ La conformité aux normes gouvernementales,
  - \_ Et la sécurité de la production de l'eau potable.Ces travaux n'ont donc aucun lien avec la fuite survenue dans le réseau municipal. »
- **Q3 (Citoyen)** : L'avis public d'ébullition est-il toujours en vigueur? Quand sera-t-il levé?
- **RE3 (président)** : Nous envoyons actuellement des échantillons au laboratoire accrédité pour analyse.  
Une fois que nous recevrons les résultats confirmant la qualité de l'eau, nous publierons officiellement l'avis de retour à la conformité et l'avis d'ébullition sera levé.
- **Q4 (Citoyen)** : Les travaux dans les immeubles de la localité ne sont-ils pas déjà terminés? Pourquoi une nouvelle résolution pour le paiement?
- **RE4 (président)** : Les travaux dans le logement du 32 Couture sont effectivement terminés. Pour l'immeuble du 30 Couture, qui est divisé en deux logements, le logement de gauche était déjà terminé. Les travaux dans le logement de droite viennent d'être finalisés, ce qui explique l'adoption de cette résolution pour autoriser le paiement complet à l'entreprise « Construction Paradox Inc. ».

**ATTENDU QUE** tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**R2025-11-694**                      **ET RÉSOLU** de clore la séance à 19 h 20.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

---

Sébastien Lebrun  
Président  
Localité de Radisson

---

Nabil Boughanmi  
Directeur général et greffier  
Localité de Radisson

---

Nancy Guyon  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James